

« PAIX ET CONFiance »

DIT M. P.-E. FLANDIN, AU DÉJEUNER
DU SYNDICAT DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX

M. P.-E. Flamin, président du Conseil ; M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur ont assisté, hier, au déjeuner mensuel du syndicat des Quotidiens Régionaux.

La séance est ouverte par M. Bourragès, président ; Soulié, vice-président ; Fernand Destin, secrétaire général ; Marcel Goussillon, président-fondateur et les Directeurs des quarante plus grands journaux de province appartenant à l'Association.

M. Bourragès a souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement.

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Pierre-Etienne Flandin, dans sa réponse, s'est excusé d'être livré aux hasards de l'improvisation.

« Car, a-t-il dit, j'ai dû depuis quelques jours, du Sénat à la Chambre et de la Chambre au Sénat, prendre la parole »

« Paix et Confiance », dit M. FLANDIN.

LES CRÉDITS A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. FLANDIN souligne ensuite que si nous n'avions eu, pendant la guerre, que nos arsenaux nationaux, nous aurions été écrasés par la production de nos voisins. Cette extension des productions de guerre se posera désormais de plus en plus. Rien ne serait plus dangereux, tant que nous ne serons obligés d'assurer nous-mêmes notre défense intérieure et extérieure, que de distinctions entre les industries de guerre proprement dites et l'industrie civile.

« Mais, d'un autre côté, ce qu'il faut, c'est que tout le monde participe à la défense nationale. Il ne serait pas défendable que certains y participent en donnant leur sang et que d'autres y participent en ne donnant que leur argent pour eux. Il ne peut pas être question d'un profit quelconque réalisé en temps de guerre par une industrie travaillant à la défense nationale. Elle ne doit pas avoir de profits pour les industriels. (Applaudissements.)

En ce qui concerne les fabrications de temps de paix, le Gouvernement et le Parlement doivent s'exercer en France au maximum pour obtenir les meilleurs prix possibles. M. Flamin ne croit pas à la possibilité d'obtenir ceux de l'étranger. Il est partisan de continuer les commandes aux arsenaux et à l'industrie privée. Il n'est pas prouvé qu'en certains cas les prix des arsenaux soient inférieurs à ceux de l'industrie privée. Toutefois, le président du Conseil ne condamne pas pour autant le principe de l'arsenal d'Etat.

« En résumé, dans le cadre international, la France suivra la ligne qu'elle a adoptée. Elle ne demande que l'adoption par tous les Etats soucieux de la paix de la convention internationale.

« Servir... »

LE BILLET 100 FRANCS PLUS DE 60% EN VENTE DANS LES BANQUES ET LES DÉBITS DE TABAC

BILLET 100 FRANCS PLUS DE 60% EN VENTE DANS LES BANQUES ET LES DÉBITS DE TABAC

3^e tirage le 28 DECEMBRE

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17 RUE DE MIROMESNIL A PARIS

M. Yvon DELBOS demande à ses collègues d'accepter, à la rentrée de janvier, un débat sur la proposition de résolution du groupe radical-socialiste invitant le Gouvernement à étudier le problème de la nationalisation et du contrôle de la fabrication des armes. Il espère que le gouvernement acceptera cette motion.

M. P.-E. FLANDIN apporte l'adhésion du gouvernement à la proposition de M. Yvon Delbos.

Le renouveau socialiste et pose la question de confiance. L'amendement socialiste est mis aux voix par scrutin et repoussé par 288 voix contre 198.

Les divers articles sont adoptés. Avant le vote sur l'ensemble, M. CHASSEIGNÉ déclare qu'il a parcouru l'Allemagne et qu'il n'a trouvé qu'une Allemagne qui veut la guerre, non pas contre la France, mais contre l'humanité et contre l'impérialisme. Aussi ses amis de l'Unité Ouvrière et lui-même voteront les crédits.

LE VOTE DE L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix par scrutin et voté par 460 voix contre 130 (applaudissements).

M. Cadot intervient en faveur des mineurs

M. CADOT intervient en faveur des mineurs.

LA BELLE MANIFESTATION FRANCO-BELGE DE BRUXELLES

En gare de Bruxelles-Midi, ces personnalités furent accueillies à leur arrivée par les membres du comité directeur de l'exposition internationale. M. Charles Focq, directeur général ; M. René Lyr, directeur des services de presse ; Maître Oclon, du comité, auxquels s'étaient joints les membres du comité de Lille qui sont MM. Vandeveld, Piérard, Dehaut, etc., députés.

La manifestation était réservée à l'exposition d'un spectacle autochtone. La délégation belge, conduite par le directeur de la manifestation, véritable ruche au sein du palais royal de Laeken. Malgré le temps déploré, la visite fut pour tous un événement. En même temps qu'une révélation, elle fut une démonstration de la grandeur de la Belgique.

Dans l'exposition qui s'ébauche, se dessine déjà nettement le caractère grandiose de l'entreprise. Sur 140 hectares de superficie, 4.000 ouvriers travaillent sans relâche à réparer les dégâts, dans quelques mois, selon ce que déclarent avec assurance les organisateurs, amènera plus de dix millions de visiteurs à Bruxelles.

M. Roger SALENGRO évoque les victimes de la catastrophe qui endeuilla les familles de la Belgique et de la France. Il adresse un hommage ému à la mémoire de M. Denis BOLDEN, président de la Fédération des commerçants de commerce français à l'étranger, dont il vient d'apprendre le décès.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

M. Roger SALENGRO termine son allocution en remerciant chaleureusement le comité d'organisation de l'exposition de Bruxelles à l'égard de son accueil et de son accueil.

UNE FEMME ASSAILLIE DANS UN TRAIN EN PLEINE GARE A PARIS

Le malfaiteur assomma la victime et lui déroba son sac à main

Le malfaiteur assomma la victime et lui déroba son sac à main

Le malfaiteur assomma la victime et lui déroba son sac à main

Le malfaiteur assomma la victime et lui déroba son sac à main

Le malfaiteur assomma la victime et lui déroba son sac à main

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

Le Sénat a adopté, hier, la proposition de résolution présentée par la commission des pensions civiles et militaires chargée d'examiner les propositions de loi de M. Emile Célle et plusieurs de ses collègues, tendant à l'attribution de la carte de combattant aux anciens territoriaux du Maroc ; et de M. René Gout et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret du 1^{er} juillet 1930, relatif à l'attribution de la carte de combattant aux territoriaux mobilisés au Maroc et au Sud-Tunisien.

Le Sénat a adopté, hier, la proposition de résolution présentée par la commission des pensions civiles et militaires chargée d'examiner les propositions de loi de M. Emile Célle et plusieurs de ses collègues, tendant à l'attribution de la carte de combattant aux anciens territoriaux du Maroc ; et de M. René Gout et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret du 1^{er} juillet 1930, relatif à l'attribution de la carte de combattant aux territoriaux mobilisés au Maroc et au Sud-Tunisien.

Le Sénat a adopté, hier, la proposition de résolution présentée par la commission des pensions civiles et militaires chargée d'examiner les propositions de loi de M. Emile Célle et plusieurs de ses collègues, tendant à l'attribution de la carte de combattant aux anciens territoriaux du Maroc ; et de M. René Gout et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret du 1^{er} juillet 1930, relatif à l'attribution de la carte de combattant aux territoriaux mobilisés au Maroc et au Sud-Tunisien.

Le Sénat a adopté, hier, la proposition de résolution présentée par la commission des pensions civiles et militaires chargée d'examiner les propositions de loi de M. Emile Célle et plusieurs de ses collègues, tendant à l'attribution de la carte de combattant aux anciens territoriaux du Maroc ; et de M. René Gout et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret du 1^{er} juillet 1930, relatif à l'attribution de la carte de combattant aux territoriaux mobilisés au Maroc et au Sud-Tunisien.

Le Sénat a adopté, hier, la proposition de résolution présentée par la commission des pensions civiles et militaires chargée d'examiner les propositions de loi de M. Emile Célle et plusieurs de ses collègues, tendant à l'attribution de la carte de combattant aux anciens territoriaux du Maroc ; et de M. René Gout et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret du 1^{er} juillet 1930, relatif à l'attribution de la carte de combattant aux territoriaux mobilisés au Maroc et au Sud-Tunisien.

Le Sénat a adopté, hier, la proposition de résolution présentée par la commission des pensions civiles et militaires chargée d'examiner les propositions de loi de M. Emile Célle et plusieurs de ses collègues, tendant à l'attribution de la carte de combattant aux anciens territoriaux du Maroc ; et de M. René Gout et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret du 1^{er} juillet 1930, relatif à l'attribution de la carte de combattant aux territoriaux mobilisés au Maroc et au Sud-Tunisien.

L'AFFAIRE DE DIFFAMATION DE PLOUVAIN DEVAUT LES ASSISES DE ST-OMER

conclut en demandant une condamnation, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes ou au sursis.

conclut en demandant une condamnation, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes ou au sursis.

conclut en demandant une condamnation, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes ou au sursis.

conclut en demandant une condamnation, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes ou au sursis.

conclut en demandant une condamnation, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes ou au sursis.

conclut en demandant une condamnation, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes ou au sursis.

HOAIRE des TRAINS de la C^o du NORD
GUIDE INDICATEUR
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
COUVERTURE TOUS
EN VENTE PARTOUT

LA BELLE MANIFESTATION FRANCO-BELGE DE BRUXELLES